**Informations sur le programme américain de réinstallation**

* Le gouvernement des États-Unis a annoncé la suspension du programme américain d'admission des réfugiés (USRAP). Cette suspension aura un impact sur le voyage des réfugiés (pour ceux dont la demande a déjà été approuvée) et sur le traitement des dossiers (pour ceux qui attendent leur entretien avec les services américains de la citoyenneté et de l'immigration (USCIS) ou la décision de l'USCIS).
* Le HCR attend de plus amples informations de la part du gouvernement américain concernant l'impact de ce nouveau décret sur les réfugiés actuellement en cours de réinstallation aux Etats-Unis.
* Le HCR conseille à tous les réfugiés dont les dossiers ont été soumis par le HCR à l'USRAP de ne pas effectuer de changements majeurs dans leur vie en raison de la réinstallation anticipée. Par exemple, ne quittez pas l'école et ne vendez pas vos biens en prévision de la réinstallation.
* Veuillez prendre toutes les mesures possibles pour vous assurer que vous continuez à renouveler et à porter vos documents de réfugié, à suivre les procédures d'asile, à obtenir certains documents dans le pays d'asile, etc.
* Soyez prudent et attentif à d'éventuelles escroqueries et/ou messages ou offres frauduleuses. Des acteurs peu scrupuleux peuvent chercher à tirer profit de cette situation et tenter de vous exploiter, vous ou les membres de votre communauté, en vous faisant de fausses promesses de réinstallation [accélérée] en échange d'argent, de services ou d'autres faveurs. N'oubliez Jamais :
* La suspension de l'USRAP s'applique à tous les réfugiés dont la demande de réinstallation aux États-Unis a été déposée, à tous les stades de la procédure. Ne croyez donc personne qui vous dise qu'il peut vous aider à quitter votre pays d'accueil plus rapidement ou à accélérer votre dossier. Ce n'est pas vrai. Vérifiez toujours les informations auprès du HCR avant d'entreprendre quoi que ce soit.
	+ Si votre dossier USRAP a été soumis par un sponsor, sachez que les sponsors ne sont pas en mesure de vous aider à quitter votre pays d'accueil plus rapidement ou d'accélérer votre dossier.
	+ Ne faites confiance à aucun message relatif à l'état de votre dossier de réinstallation ou à votre voyage, à moins qu'il ne soit officiellement communiqué par le gouvernement américain ou par le personnel autorisé du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou du Centre d'appui à la réinstallation (RSC). En cas de doute, veuillez contacter votre bureau local du HCR.
	+ Restez en contact et maintenez une communication ouverte avec le HCR pour obtenir les dernières mises à jour dès qu'elles sont disponibles.
* N'oubliez pas que tous les services du HCR sont gratuits, y compris les services de réinstallation.
* Des informations supplémentaires sur la suspension de l'USRAP (et sur votre cas particulier) seront communiquées dès qu'elles seront disponibles. Vous n'avez pas besoin de prendre des mesures pour le moment.
* Le HCR encourage tous les réfugiés susceptibles d'être soumis à la suspension de l'USRAP à rester en contact étroit avec votre bureau local du HCR concernant tous besoin immédiat et urgent de protection et d'assistance, et à respecter les lois des pays d'accueil.
* Si vous avez des questions sur votre procédure de réinstallation ou si vous avez des besoins de protection immédiats et urgents, veuillez contacter le HCR à l'adresse suivante :

Bureau de Pékin (si vous êtes en Chine continentale) :

**Téléphone** : 📞 010-65326806 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h)

**Courriel pour les demandes générales, les plaintes et les commentaires:** 📧 chibeprt@unhcr.org

Bureau de Hong Kong (si vous êtes à Hong Kong) :

**Téléphone:** 📞 (+852) 2780 9271

**Courriel pour les demandes générales, les plaintes et les commentaires :** 📧 chihopro@unhcr.org